



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.172

Mise en ligne : 05/10/2026

OBJET

Contrat n°2026-25 relatif à une mission d'assistance pour la remise en concurrence des marchés publics d'assurances et de conseil permanent en assurances conclu avec la société A.C.E. Consultants.

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8 aux termes duquel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 60 000 euros hors taxes ;

Vu la délibération n°2026-016 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles ;

Vu le projet d'accompagnement proposé par la société A.C.E. Consultants ;

Considérant

que le domaine des assurances présente des spécificités juridiques et techniques importantes, nécessitant l'intervention de professionnels disposant d'une expertise particulière en la matière ;

que les marchés d'assurances de la Ville arrivent prochainement à échéance et qu'il convient, en conséquence, d'anticiper leur renouvellement dans le respect des règles applicables à la commande publique ;

que, pour ce faire, la commune a besoin de faire appel à un cabinet conseil en assurances pour une mission d'audit et d'assistance à la passation des marchés publics d'assurances ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261005-DEC_2026_172-CC
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Décision du maire n° 2026.172

qu'il est nécessaire de faire appel à un cabinet conseil en assurances pour un service conseil permanent en assurances ;

que la société A.C.E. Consultants dispose des qualifications et des compétences nécessaires pour assurer la bonne exécution des prestations attendues ;

Décide

Article 1^{er}

Le contrat n°2026-25 relatif à une mission d'assistance pour la remise en concurrence des marchés publics d'assurances et de service conseil permanent en assurances est conclu avec la société A.C.E. Consultants sise 42 Boulevard Calmette à Villeneuve-Lès-Avignon (30401).

Article 2

Le coût des prestations est de :

- Rédaction de l'appel d'offres du marché d'assurances de la commune : 4 900 € HT ;
- Par lot infructueux à relancer sans modification du cahier des charges : 450 € HT ;
- Par lot infructueux à relancer avec modification du cahier des charges ou en cas de résiliation avant terme : 1 200 € HT ;
- Forfait déplacement : 500 € HT ;
- Service conseil permanent en assurances : 1 500 € HT.

Article 3

Le contrat prend effet à compter à la notification et reconductible jusqu'au 31 décembre 2031.

Article 4

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 5

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 05 OCT. 2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,

Cyril MARSAUD



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261005-DEC_2026_172-CC
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026